

Pour contacter votre SPANC :

Spanc Montelimar Agglomération
1 Avenue Saint Martin
26200 MONTELIMAR

christophe.richerd@montelimar-agglo.fr
04.75.00.73.53

CADRE RÉSERVÉ AU SPANC

N° DOSSIER :

DATE DÉPÔT :

DATE AVIS :

CONFORME NON CONFORME

Formulaires de déclaration SPANC Pour les installations de 1 à 200 EH

Permis de construire

Réhabilitation de l'existant

Contrôle de bon fonctionnement

Contrôle dans le cadre d'une vente

Déclaration de changement de propriétaire

VOLET 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

▼ **NATURE DE LA DEMANDE**

- Demande d'avis SPANC dans le cadre de la création d'un nouvel ANC/ d'une demande de permis de construire
- Demande d'avis SPANC dans le cadre de la réhabilitation d'un ANC
- Demande d'avis SPANC pour ré-instruction du projet d'installation
- Déclaration avant contrôle du SPANC (contrôle vente, Contrôle de bon fonctionnement,...)
- Changement de propriétaire

▼ **COORDONNÉES DU PETITIONNAIRE**

Nom et prénom :

Adresse complète (N°, Rue, CP, Ville) :

Tél :

Courriel :

▼ **COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE ACQUÉREUR (dans le cadre de la vente d'un bien)**

Nom et prénom :

Adresse de résidence principale (N°, Rue, CP, Ville) :

Tél :

Courriel :

▼ **COORDONNÉES DU LOCATAIRE**

Nom et prénom :

Adresse complète (N°, Rue, CP, Ville) :

Tél :

Courriel :

Pour nous retourner le présent formulaire ainsi que les pièces demandées :

Par courrier

SPANC MONTELIMAR AGGLOMERATION
Maison des Services Publics
1 Avenue Saint Martin
26200 MONTELIMAR
04.75.00.64.41

Par mail

christophe.richerd@montelimar-agglo.fr
04.75.00.73.53

POUR REMPLIR CE FORMULAIRE, VEUILLEZ VOUS REPORTER AU DOCUMENT D'AIDE CI-APRÈS

COMMENT UTILISER LE PRÉSENT DOCUMENT

Vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées. Votre dossier sera par la suite étudié suivant les situations :

	VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3	VOLET 4	VOLET 5	Pièces demandées
Permis de construire Création d'un nouvel assainissement (agrandissement)	X	X		X	X	<ul style="list-style-type: none"> ● Le présent formulaire ● Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière ● Plan d'implantation de la filière choisie ● Accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
Réhabilitation	X	X		X	X	<ul style="list-style-type: none"> ● Le présent formulaire ● Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière ● Plan d'implantation de la filière choisie ● Accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).
Ré-instruction	X	X		X	X	<ul style="list-style-type: none"> ● Le présent formulaire ● Éléments modifiés
Contrôle vente	X	X	X		X	<ul style="list-style-type: none"> ● Le présent formulaire ● Facture ● Photos
Contrôle de bon fonctionnement	X	X	X		X	<ul style="list-style-type: none"> ● Le présent formulaire ● Facture ● Photos
Déclaration de changement de propriétaire	X				X	<ul style="list-style-type: none"> ● Le présent formulaire

Les contrôles des installations d'assainissement non collectif sont effectués par le SPANC dans le cadre :

- de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,
- de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
- de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC,
- de la norme DTU 64.1 relative à la bonne réalisation d'un système autonome,
- de l'arrêté modifié du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'ANC, à l'exception des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5.

VOLET 2 CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

▼ CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Adresse complète de l'immeuble : _____

Commune du bien	Référence cadastrale du bien	Surface totale du terrain (m ²)	Surface disponible pour l'installation d'assainissement
_____	_____	_____	_____

Type de Résidence

Principale Secondaire Location Autre, veuillez préciser : _____

- Combien de **pièces principales¹ (PP)** la construction compte-t-elle ? _____
- **Cas particulier (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.) :** dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ? _____
- Nombre d'habitations raccordées à l'installation d'assainissement non collectif : _____

▼ MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Adduction Publique

Alimentation privée

Présence d'un captage privé à proximité de l'assainissement



- Il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine.

Précisez (Puits, forage,...) : _____

L'ouvrage est-il déclaré en mairie ?

OUI NON

L'eau est elle utilisée pour l'alimentation humaine ? : OUI NON

L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine : OUI NON

- La création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation du système d'assainissement ou du puits permet de garantir une eau propre à la consommation humaine.

Qu'elle sera l'utilisation du puits : _____

- Tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, doit être déclaré en mairie.

Distance entre le captage et l'assainissement : _____

▼ COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont-elles évacuées indépendamment des eaux usées ? OUI NON

Merci de préciser le moyen d'évacuation des eaux pluviales : _____

Distance entre le système d'assainissement et la zone d'évacuation des eaux pluviales : _____ m

▼ CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique? (***l'étude devra être jointe au présent dossier***) OUI NON

Pente existante : < 5% de 5 à 10% > 10%

Terrain inondable : OUI NON

Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel) : OUI NON

Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : OUI NON

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen de votre installation):

1 les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil (chambre, bureau, mezzanine,...), par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

VOLET 3 Caractéristiques de l'installation existante

- Âge de l'installation, tranche d'âge approximative : < 10 ans de 10 à 20 ans > 20 ans

▼ TYPE D'INSTALLATION ET CARACTÉRISTIQUES

TRAITEMENT PRIMAIRE

TRAITEMENT SECONDAIRE

REJET

Ventilations : Présence d'une ventilation primaire Présence d'une ventilation secondaire

- Si l'installation est une filière agréée, N° d'agrément national :

▼ ENTRETIEN DE L'INSTALLATION

- Date de la dernière vidange : - Existence d'un justificatif ? OUI NON
- Nom de l'entreprise ayant réalisée la vidange :

DOCUMENTS EXISTANTS (à présenter à l'agent du SPANC lors de sa visite)

Plans.....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Factures travaux.....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Étude de sol et/ou de filière ...	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Justificatifs de vidanges	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Photos des travaux	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Contrat d'entretien	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Remarques générales:

Schéma de l'installation en place :

VOLET 4 CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJÉTÉE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? OUI NON

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? OUI NON

Détail des éléments qui seront conservés : _____

▼ TYPE D'INSTALLATION PROJÉTÉE

TRAITEMENT PRIMAIRE	Volume en m ³	Nombre
<input type="checkbox"/> Fosse septique toutes eaux	_____	_____
<input type="checkbox"/> Bac à graisse	_____	_____
<input type="checkbox"/> Pré-filtre <input type="checkbox"/> Intégré à la fosse <input type="checkbox"/> Extérieur à la fosse	_____	_____
<input type="checkbox"/> Fosse chimique	_____	_____
<input type="checkbox"/> Fosse d'accumulation	_____	_____
<input type="checkbox"/> Toilettes seches (1)	_____	_____
(1) Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites		

TRAITEMENT SECONDAIRE

<input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage	Longueur : _____ m - Largeur : _____ m Profondeur : _____ cm - Surface totale : _____ m ²
<input type="checkbox"/> Filtres à sable, lit d'épandage	
<input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration	
<input type="checkbox"/> Filière agréée	Dénomination commerciale : _____ Modèle : _____ Numéro d'agrément : _____ Capacité de traitement : _____ EH

REJET

<input type="checkbox"/> Infiltration (Tranchée(s), Lit, Fossé)	Surface : _____ m ² - Nb de drains : _____ Profondeur : _____ m
<input type="checkbox"/> Rejet milieu hydraulique superficiel	Nom du propriétaire : _____ Nom du cours d'eau : _____ <input type="checkbox"/> Débit permanent <input type="checkbox"/> Débit ponctuel <input type="checkbox"/> Fossé
<input type="checkbox"/> Puits d'infiltration	Profondeur : _____ m - Diamètre des buses : _____ m Surface : _____ m ²
<input type="checkbox"/> Drainage préfabriqué intégral <input type="checkbox"/> Tunnel d'infiltration <input type="checkbox"/> Réutilisation pour irrigation	Surface : _____ m ² - Profondeur : _____ m

▼ DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

<input type="checkbox"/> Chasse automatique <input type="checkbox"/> Système de relevage ⁽¹⁾
Volume : _____
(¹) Lieu d'implantation du Poste de relevage : <input type="checkbox"/> Avant pré-traitement <input type="checkbox"/> Après pré-traitement <input type="checkbox"/> És traitement

▼ VENTILATIONS :

<input type="checkbox"/> Présence d'une ventilation primaire	<input type="checkbox"/> Présence d'une ventilation secondaire	Diamètre : _____ mm
--	--	---------------------

VOLET 5 SIGNATURE

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de l'assainissement (projet ou système en place) ;
- A avoir pris connaissance du règlement de service du SPANC ;
- À ne réaliser des travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC ;
 Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- A déclarer au SPANC tout changement de propriétaire dans le mois qui suit la signature de l'acte authentique ;
- A ne pas modifier les côtes altimétrique du terrain ;
- A ne pas modifier le volume habitable de l'habitation sans l'avis préalable du SPANC ;
- A fournir l'ensemble des pièces demandées par le SPANC ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC ;

Type de Redevance	Redevances applicables pour les installations jusqu'à 20 EH		Période de facturation
	Coût € TTC		
Permis de construire, Phase conception	165 €	300 €	Lors de l'émission de l'avis du SPANC
Permis de construire, Phase réalisation	135 €	300 €	
Réhabilitation, Phase conception	125 €	300 €	
Réhabilitation, Phase réalisation	125 €	300 €	
Ré-instruction d'un dossier dans le cadre d'un permis de construire (phase conception ou phase réalisation) ou d'une réhabilitation	50 €	50 €	
Diagnostic de l'existant	140 €	/	
Contrôle de Bon fonctionnement	120 €	120 €	
Contrôle dans le cadre d'une vente	290 €	290 €	
Étude de sol	Selon le marché, se rapprocher du SPANC		A la signature de la convention

Avis sur l'installation	Fréquence
Fréquence de contrôle de toutes les installations	6 ans
Fréquence d'application des pénalités	1 an

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par Montélimar Agglomération pour la gestion du service d'assainissement non collectif. Les destinataires des données sont : la mairie concernée, les services internes de Montélimar Agglomération, et le cas échéant, l'agence de l'eau, la DDT, l'ARS et les services fiscaux.

Ces données sont conservées pendant la durée d'utilisation de l'installation d'assainissement non collectif.

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser une demande au DPD (délégué à la protection des Données), accompagnée de la copie d'un titre d'identité, par email à dpd@montelimar-agglo.fr ou par courrier signé à l'adresse suivante :

Montélimar Agglomération
A l'attention du délégué à la protection des données (DPO)
 1 Avenue Saint-Martin
 26200 Montélimar, France

Fait à : _____, le _____

Nom, prénom du signataire : _____

Signature

Rôles et missions des acteurs autour de l'ANC

	MISSIONS	ACTEURS	RESPONSABILITÉS	GARANTIES
1	Définition d'un besoin d'assainissement non collectif	Propriétaire de l'habitation à assainir	Déclare le nombre de pièces principales de son habitation et ses usages	
2	Conception de l'installation d'assainissement non collectif	Concepteur (bureau d'études)	S'engage sur la ou les filières prescrites	Garantie décennale (10 ans)
3	Contrôle de la conception de l'installation d'assainissement non collectif	SPANC	Vérifie la conformité réglementaire du projet	
4	Mise à disposition des dispositifs et matériaux constituant l'installation	Fabricant, distributeur	Met à disposition des dispositifs réglementaires et des matériaux dont les spécifications répondent aux normes (DTU)	Garantie de conformité Garantie des vices cachés
5	Mise en œuvre de l'installation d'assainissement non collectif	Installateur, entreprise de travaux	S'engage au respect des règles de l'art, de la réglementation en vigueur et des préconisations des fabricants	Garantie de parfait achèvement (1 an) Garantie de bon fonctionnement (2 ans) Garantie décennale (10 ans)
6	Contrôle de la mise en œuvre de l'installation d'assainissement non collectif	SPANC	Vérifie la conformité réglementaire de l'installation par rapport au projet déposé	
7	Entretien	Propriétaire de l'installation	Est responsable du bon fonctionnement de son installation et de son entretien	

Note

